

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de FRETIN,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,
Vu la demande du 7/09/2026 de la société DS TRAVAUX – 27 rue d'Ennevelin 59710 Avelin, pour le compte d'ENEDIS,
D'effectuer la réalisation d'un branchement électrique avec terrassement en trottoir au numéro 35 rue Léon Gambetta 59273 FRETIN,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au droit du chantier,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : La société DS TRAVAUX est autorisée à effectuer les travaux à partir du 19/10/2026 jusqu'au 27/11/2026 de 9h30 à 16h00 au numéro 35 rue Léon Gambetta 59273 FRETIN.

ARTICLE 2 : Seuls les véhicules représentant l'organisme DS TRAVAUX seront autorisés à stationner au jour et horaires inclus à l'article 1^{er}. Sont inclus au droit de chantier :

- La vitesse limitée à 30 KM/H, interdiction de dépasser.

ARTICLE 3 : Les véhicules en stationnement, gênant l'exécution des travaux, pourront être évacués et mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants. (Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant).

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise adjudicataire des travaux conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité. La signalisation interdisant le stationnement sera disposée sur le domaine public 48 heures au minimum avant la date d'effet de l'interdiction.

ARTICLE 5 : La demande d'Accord Technique Préalable a été accordée le 6 mai 2026 par le service voirie de la ville de FRETIN.

ARTICLE 6: Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin.
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable du SDIS 59 Groupement 3 Service Prévision
à VILLENEUVE D'ASCQ,
Monsieur le responsable de la voirie de la ville de Fretin,
Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Fretin,
Le responsable de l'entreprise DS TRAVAUX,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fretin le 7/09/2026,
Madame Le Maire,
Marie-Jeanne Marseguerra.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

- *le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.*